

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019 A 19H30

**Présents** : Mmes et MM Jean-Pierre ABEL, Anne-Marie AUMER, Philippe LEMOINE, Alain PONTAILLER, Didier PELOIS, Jean-Michel LALLEMAND, Véronique JORDY, Nicolas MORIS, Rachid CHADID, Philippe ROUSSELOT, Mina EL RHARBI, Joëlle DIOT, Michel DEBANA, Frédéric COGNON, Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné procuration** : Mme Séverine ANTOINE à M Didier PELOIS, Mme Corinne SCHRIVE à M Jean-Michel LALLEMAND, M Christian CLEMENT à M Philippe LEMOINE, M Hervé PRICOT à M Michel DEBANA, Mme Coralyne PIAT à Mme Anne-Marie AUMER

**Absent** : Mmes Valérie GUILLEMOT et Laurence COUDIÉ

**Jean-Pierre ABEL, Maire**, remercie les élus de leur présence et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Joëlle DIOT, à l'unanimité.

### Délibération n° 2019-09-01 - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2019

*Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 19 voix pour.*

### Délibération n° 2019-09-02 – AVIS SUR LE SCoT ARRETE LE 20 MAI 2019

Vu la délibération du syndicat DEPART en date du 20 mai 2019 arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale des Territoires de l'Aube et considérant que le projet de SCoT des Territoires de l'Aube a été transmis, conformément à l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, aux communes et groupements de communes membres dans le cadre de la phase de consultation, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Territoires de l'Aube arrêté le 20 mai 2019.

*Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 19 voix pour.*

### Délibération n° 2019-09-03 – ADHESION A LA CONVENTION DE PROTECTION SOCIALE DU CENTRE DE GESTION

Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance conclue par le Centre de Gestion avec l'organisme TERRITORIA MUTUELLE. Le montant de la participation aux frais de gestion est fixé à 2,40 € par an par agent de la collectivité présent au 1<sup>er</sup> janvier.

*Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 19 voix pour.*

### Délibération n° 2019-09-04 – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE 2020-2023 DU CENTRE DE GESTION

Adhésion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour 2020-2023, au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube pour la couverture des risques financiers qu'encourt la Commune en vertu de ses obligations statutaires susmentionnées, pour **les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.**

RISQUES GARANTIS : POUR 7.41 % de la masse salariale :

GARANTIE	FRANCHISES RETENUES	TAUX %
	Sans franchise	<b>0.15</b>
Accident de service et maladie imputable au service	Sans franchise	<b>0.62</b>
Longue maladie, maladie longue durée	Sans franchise*	<b>2.65</b>
Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire	Liés aux garanties souscrites & inclus dans les taux	
Maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant	Néant	<b>1.09</b>
Maladie ordinaire	Néant	<b>2.90</b>

\* l'éventuelle franchise appliquée en maladie ordinaire est supprimée lors d'une requalification en longue maladie ou en maladie longue durée.

*Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 19 voix pour.*

### **Délibération n° 2019-09-05 – MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – RAPPORT 2018**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a fixé le nouveau cadre de la politique de la ville par la mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération pour la période 2015/2020.

En application de cette loi, le décret du 3 septembre 2015, impose aux E.P.C.I. et aux communes signataires des contrats de ville de rédiger un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville.

Le rapport présenté aux élus rappelle que le contrat de ville 2015/2020 a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, et de favoriser l'insertion de ces territoires dans la dynamique de développement des Communautés de Communes. Il vise en particulier à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

*S'agissant d'une présentation, ce rapport n'appelle pas de vote.*

### **Délibération n° 2019-09-06 – AVENANT AU CONTRAT DE VILLE – PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES**

La rénovation participative des Contrats de ville (prolongés jusqu'en 2022 par la loi de finances pour 2019 n° 2018-1317 du 29 décembre 2018) prend la forme d'un avenant intitulé « Protocole d'engagements renforcés et réciproques » et engage l'Etat, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et les collectivités, à savoir pour le Contrat de ville de Troyes Champagne Métropole, les 5 villes en Quartier Prioritaire de la Ville et le Département de l'Aube.

Le Protocole vise à réviser et renforcer les intentions contenues au Contrat de ville signé le 23 octobre 2015 au regard des évolutions constatées et est enrichi des enseignements de l'évaluation à mi-parcours des actions engagées au titre du Contrat de ville depuis 2015 :

- Garantir les mêmes droits aux habitants des 9 quartiers prioritaires de la ville ;
- Favoriser l'émancipation des habitants par l'éducation et par l'emploi ;
- Faire République en soutenant les solidarités locales et en prévenant les discriminations.

Le conseil donne l'autorisation à M le Maire de signer cet avenant.

*Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 19 voix pour.*

### **Délibération n° 2019-09-07 – RAPPORT DE GESTION DE LA SPL-XDEMAT**

Par délibération du 06 juillet 2012 la commune de Les Noës-près-Troyes a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc.

Le rapport de gestion présenté fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

*Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à la majorité de 17 voix pour et 2 absentions.*

### **Délibération n° 2019-09-08 – ADHESION A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEUR AVEC TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), et en partenariat avec le Conseil Citoyen de la Commune et Mon Logis, l'implantation d'un composteur en pied de collectif est envisagée, l'objectif étant de diminuer la quantité de biodéchets alimentaires et verts, et permettre un traitement de proximité de ces déchets. Ainsi, le compost arrivé à maturité servira à enrichir le sol des jardins partagés créés sur la commune et aux habitants qui le souhaitent.

Troyes Champagne Métropole assurera l'accompagnement et le suivi de l'opération tout au long de l'année. Pour cela, deux référents, membres du Conseil Citoyen, suivront une formation pour ensuite porter un regard de proximité et servir de relais, tant auprès de l'Agglomération que des Noyats.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention conclue pour une durée de trois ans fermes non renouvelables, au tarif de 242,00 €.

*Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 19 voix pour.*

**Délibération n° 2019-09-09 – MOTION RELATIVE A L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA  
COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE**

A la demande du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA), une motion se prononçant sur la préservation de périmètres géographiques de grande taille pour l'exercice des compétences des syndicats d'énergie en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'énergie, le but étant de préserver les dynamiques de transition énergétique et de renforcement de la cohésion territoriale mise en place par les syndicats d'énergie.

*Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à majorité de 17 voix pour et 2 absentions.*

Pas de question diverse.

L'ordre du jour est épuisé.

Les signatures des membres présents sont recueillies.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire  
**Jean-Pierre ABEL**